

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

0425-CPD-003306 FR

règlement (UE) No 574/2014 n. 305/2011, règlement (UE) n. 574/2014

1. Modèle, N° d'identification	AP100 07656-07657-07658-07659
2. But d'utilisation	DISPOSITIF ANTI-PANIQUE POUR LES PORTES SUR LES VOIES D'ÉVACUATION
3. Fabbricante	GIESSE S.p.A., Via Tubertini, 1, 40054 Budrio, Bologna (Italy)
4 Système d'évaluation de la stabilité des performances	1
5 Norme harmonisée	EN 1125:2008
6 Organisme notifié	n. 0425 ICIM S.p.A.

7 Performances déclarées:

Carac	éristiques essentielles	Performance	Spécific. Techniq. harmonisée
Capaci			
4.1.2	Fonction de déverrouillage	<1[s]	
4.1.3	Montage du dispositif anti-panique	Monté sur la surface interne de la porte.	
4.1.5	Arêtes vives et angles exposés	>0,5 [mm]	
4.1.7	Bloc porte à deux vantaux	La conception du dispositif permet d'ouvrir les deux vantaux	
4.1.9	Installation de la barre	Z < 150 [mm]	
4.1.10	Longueur de la barre	X > 60% X	
4.1.11	Projection de la barre	W < 150 [mm]	
4.1.12	Terminal de la barre	La barre de fonctionnement ne dépasse pas des deux brides terminales de soutien.	
4.1.13	Surface de la barre de fonctionnement	V > 18 mm	
4.1.14	Tige d'essai	Le dispositif n'entrave pas la tige d'essai quelle que soit la position de la barre de fonctionnement.	
4.1.15	Espace libre entre la surface de la porte	R > 25 mmm	
4.1.16	Espace accessible	L'éprouvette située dans un espace accessible quelconque ne peut pas bloquer le onctionnement correct du dispositif	EN 1125:2008
4.1.17	Mouvement libre de la porte	Le dispositif ne comprend aucun élément empêchant le mouvement libre de la porte une fois déverrouillée.	
4.1.18	Fermeture verticale supérieure	En poussant l'élément de fermeture inférieur vers le haut, l'élément supérieur reste bloqué	
4.1.19	Gâches	Les gâches assurent une protection de la porte des dommages provoqués lors de l'ouverture/fermeture de celle-ci.	
4.1.21	Dimensions des gâches	Passe	
4.1.23	Masse de la porte et dimensions	Masse = 200 Kg, hauteur ≤ 2 520 mm, largeur ≤ 1 320 mm	
4.1.24	Organe extérieur de manoeuvre	L'organe extérieur de manoeuvre ne rend pas le dispositif de secours inopérable depuis l'intérieur.	
42.2	Forces de déverrouillage	< 80 N avec la porte non soumise à pression, et < 220 N avec la porte soumise à une pression de 1 000 N	





Caractéristiques essentielles		Performance	Spécific. Techniq. harmonisée		
	ice de la capacité au déverrou évacuation)	uillage contre le vieillissement et la dégradation (pour les portes situées sur les			
4.1.4 - 4.2.9	Résistance à la corrosion	Résistance à la corrosion Classe 4, 240 h			
4.1.3	Intervalle de température	-10/+60 [°C]			
4.1.19 - 4.2.6	Capots des tringles verticalesali	Couvertures des tringles démontables uniquement à l'aide d'un outil spécifique			
4.1.22	Lubrification				
4.2.3	Force de réengagement	< 50 N	EN 1125:2008		
4.2.4	Endurance	200.000 cycles	LIN 1123.2000		
4.2.5	Résistance à la surcharge – Barre horizontale				
4.2.6	Résistance à la surcharge – Tringle verticale				
4.2.2 4.2.6 4.2.17	Examen final				
Capacité d'évacua		C (pour les portes coupe-feu et/ou étanches aux fumées situées sur les voies	EN 1125-2009		
4.2.3	Force de réengagement	Non applicable au dispositif en question.	EN 1125:2008		
Capacité	é d'auto-fermeture C (pour po	ortes coupe-feu/coupe-fumée sur voies d'évacuation)			
4.2.4	Endurance	Non applicable au dispositif en question.	EN 1125:2008		
4.2.3	Force de réenclenchement	Non applicable au dispositif en question.			
Résistan	ce au feu E (intégrité) et I (isc	plation) (pour les portes situées sur les voies d'évacuation)			
Annexe	Résistance au feu E et	Sistance au feu E et Non applicable au dispositif en question.			
Contrôle	e des substances dangereuses	3			
4.1.25	EN 1125:2008				

Classification

Catégorie d'utilisation	Fonctionne ment permanent	Masse de la porte	Protection contre l'incendie /la fumée	Sécurité	Tenue à la corrosion	Sécurité concernant la protection contre l'effraction	Partie saillante de la ferrure	Type d'actionnem ent	Domaine d'applicatio n
3	7	6	0	1	4	2	1	Α	Α

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par:



Peter Santo Représentant Légal GIESSE S.p.A. À Budrio, 22/06/2022

